

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 AVRIL 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Hélianthe à LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du vingt et un avril deux mil vingt et un.

Présents : L. HAMOT, L. GRELAUD, S. GUILLON, S. FAVRIOU, S. GIRAUD, E. AUZURET, P. ROSSARD, M. PETITCOULAUD, D. BARANGER, C. GARREAU, Y. MAILLOU, C. HERAUD, E. DELANEAU, E. GUILLIOT BOZIER, C. MORISSON ROSSARD, Y TOURET, L. MATHIEU, C. OMBRET, S. GUITARD, S. DUPUIS, H. HAVETTE, C. RENAUD, B. LEPOIVRE et J. VARENNES.

Excusés et représentés :

M. L. WATIER donne pouvoir à E. AUZURET

S. FORTHIN donne pouvoir à S. GIRAUD

J.Y. GRARD donne pouvoir à M. PETITCOULAUD

Absents :

A. DOMIN

R. PETTEX SORGUE

Secrétaire de séance :

L. GRELAUD

0. OUVERTURE DE SEANCE

0.1 REMERCIEMENTS

Madame la Maire remercie pour leur présence les membres du Conseil Municipal ainsi que la presse et le secrétariat en charge de la prise de note des débats.

Elle précise que la séance est filmée et qu'elle sera mise en ligne très rapidement.

0.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

24 Conseillers Municipaux présents : L. HAMOT, L. GRELAUD, S. GUILLON, S. FAVRIOU, S. GIRAUD, E. AUZURET, P. ROSSARD, M. PETITCOULAUD, D. BARANGER, C. GARREAU, Y. MAILLOU, C. HERAUD, E. DELANEAU, E. GUILLIOT BOZIER, C. MORISSON ROSSARD, Y TOURET, L. MATHIEU, C. OMBRET, S. GUITARD, S. DUPUIS, H. HAVETTE, C. RENAUD, B. LEPOIVRE et J. VARENNES.

3 Conseillers Municipaux excusés et représentés :

M. L. WATIER donne pouvoir à E. AUZURET
S. FORTHIN donne pouvoir à S. GIRAUD
J.Y. GRARD donne pouvoir à M. PETITCOULAUD

2 Conseillers Municipaux absents :

A. DOMIN
R. PETTEX SORGUE

Assistaient en tant que secrétaires :

Madame Hélène FOURNOLS
Monsieur Mathias CHAMPSEIX

0.3 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame la Maire invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Larry GRELAUD se déclare candidat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Larry GRELAUD en tant que secrétaire de séance.

1. DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU SAINT-MAIXENTAIS (SITS)

Madame la Maire rappelle que par délibération en date du 10 mars 2021 le conseil communautaire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a proposé à ses communes une prise de compétence mobilité sans reprise du transport scolaire.

Elle ajoute que par courrier du 12 avril 2021 adressé au Président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres a expliqué la procédure de dissolution à conduire.

Elle précise que l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales indique qu'un « *syndicat peut être dissous sur la demande motivée de la majorité de ces conseils municipaux par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés. [...] L'arrêté ou le décret de dissolution détermine, dans le respect des dispositions des articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 et sous la réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles le syndicat est liquidé.*

La répartition des personnels concernés entre les communes membres ne peut donner lieu à un dégagement des cadres. Les personnels concernés sont nommés dans un emploi de même niveau et en tenant compte de leurs droits acquis. Les communes attributaires supportent les charges financières correspondantes. »

Madame la Maire motive cette demande de dissolution par la mise en œuvre des investissements à finaliser (renouvellement des bus à la charge des communes membres), par le souhait des élus de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et de la Région Nouvelle Aquitaine de mettre en œuvre le transport scolaire pour la prochaine rentrée scolaire (2021-2022).

La dissolution du SITS entrainera la définition des conditions dans lesquelles le syndicat sera liquidé (personnels, biens, résultat de l'exercice...) conformément aux articles L5212-33 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- EMET un avis FAVORABLE à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Saint-Maixentais.

La Maire,



Laetitia HAMOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laetitia Hamot', written over the printed name.